	FUTURE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES : DOUANE / DGFiP (à compter du 01/01/2027)			OBSERVATIONS
2		Répartition à compter du 01/01/2027		
3	**ETABLISSEMENT DE LA REGLEMENTATION**			
4	Participation à l'élaboration des mesures législatives prévues en LF sur l'accise sur les produits énergétiques			Compétence partagée DGFIP : déclaration, paiement, remboursements et contrôle des remboursements taxis / transporteurs DGDDI : mesures de suivi et de gestion, contrôle autres que celui supra
5	Mise en œuvre réglementaire des mesures législatives (choix et modalités du processus pour la prise en compte du tarif réduit, rédaction des décrets, arrêtés et circulaires...)			Compétence partagée DGFIP : déclaration, paiement, remboursements et contrôle des remboursements taxis / transporteurs DGDDI : mesures de suivi et de gestion, contrôle autres que celui supra
6	Suivi de l'arrêté fixant la majoration ZNI (LF 2025)			
7	**DÉLIVRANCE D'AUTORISATION / DÉCISION DES OPERATEURS**			
8	Octroi des autorisations/décisions suivantes : - Entrepositaire agréé (EA) - Destinataire enregistré (DE) - Destinataire enregistré à titre occasionnel (DETO) - Redevable spécifique de la taxe intérieure de consommation (RSTC) - Distributeur de carburant en acquitté (DCAQ) avec ou sans capacité de stockage - Destinataires certifiés, destinataire certifiés à titre occasionnel et expéditeurs certifiés			
9	Agrément des établissements sous douane suivants : - Entrepôts fiscaux de stockage (EFS), - Entrepôts fiscaux de produits énergétiques (EFPE), - Entrepôts fiscaux de carburants d'aviation (EFCA), - Usines exercées (UE).			
10	Suivi et contrôle des autorisations/décisions suivantes : - Entrepositaire agréé (EA) - Destinataire enregistré (DE) - Destinataire enregistré à titre occasionnel (DETO) - Redevable spécifique de la taxe intérieure de consommation (RSTC) - Distributeur de carburant en acquitté (DCAQ) - Destinataires certifiés, destinataire certifiés à titre occasionnel et expéditeurs certifiés			
11	Régime d'exonération d'accises pour usage autre que carburant ou combustible : - autorisations d'utilisation - autorisations de distribution			
12	Régime d'exonération d'accises pour la fabrication d'électricité : - autorisations d'utilisation - autorisations de distribution			
13	Régime d'exonération d'accises au titre de l'article L. 312-64 du CIBS (régime du double usage et régime des procédés minéralogiques) : - autorisations d'utilisation - autorisations de distribution			
14	Régime d'exonération d'accises pour les carburants aérien, fluviaux et maritimes : - autorisation d'utilisation (SSCA, utilisateurs bénéficiaires de l'exo) - autorisations/agrément de distribution (DSCA, DSCM, DSCF)			
15	Régime d'autorisation et d'enregistrement pour la fourniture de gazole non routier agricole : Distributeurs autorisés, utilisateurs : exploitants agricoles et forestiers)			
16	Bicarburation Délivrance des agréments individuels avec une relation ROSA de type UBIC, « Utilisation de dispositif de bi-carburation »			
17	**TRAITEMENT DES QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES (OPÉRATEURS ET SERVICES)**			

18	Traitement et délivrance des rescrits fiscaux sur tous les sujets de fiscalité en matière de produits pétroliers et biocarburants			Compétence partagée DGFIP : déclaration, paiement, remboursements et contrôle des remboursements taxis / transporteurs DGDDI : mesures de suivi et de gestion, contrôle autres que celui supra
19	Questions sur les Entrepôts Fiscaux de Stockage (EFS) et les Entrepôts Fiscaux de Carburant d'Aviation (EFCA)			
20	Questions sur les Entrepôts Fiscaux de Produits Énergétiques (EFPE)			
21	Questions sur les Usines exercées (UE)			
22	Questions sur la téléprocédure GAMMA (Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accise)			
23	Questions sur les biocarburants et les nouveaux carburants (cas particuliers : dérogations ou essais)			
24	Questions sur le dédouanement des produits énergétiques			
25	Questions sur les régimes fiscaux applicables aux produits pétroliers (FOD, GNR , B100...)			
26	Questions sur les régimes d'exonération (aviation, fluvial, maritime, autres que carburant ou combustible, fabrication produits minéraux, double usage, production d'électricité) et de tarifs réduits (ferroviaire, fabrication de produits minéraux, maritimes..)			
27	Questions sur les tarifs réduits (ferroviaire, manutention portuaire, extraction minéraux, activités de déneigement, GNR agricole..)			
28	Questions sur les biocarburants et les nouveaux carburants (hors dérogations ou essais)			
29	Questions sur la bicarburation			
30	Questions sur les modalités de circulation des produits énergétiques, que ce soit en circulation en droits suspendus ou en droits acquittés			
31	Questions sur les différents statuts et agréments : Entrepositaire Agréé (EA), Destinataire Enregistré (DE), Destinataire Enregistré à Titre Occasionnel (DETO) et de Redevable Spécifique de la Taxe Intérieure de Consommation (RSTC), distributeur de carburant en acquitté (DCAQ)			
32	Questions sur la téléprocédure pour la déclaration et le recouvrement de l'accise sur les produits pétroliers (MOLIERE)			
33	Questions sur le GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié)			DGFIP – pour toute question relevant du tarif d'accise applicable Les demandes de renseignements/précisions sur les mesures de suivi et de gestion sont de la compétence DGDDI.
34	**HABILITATIONS DES OPÉRATEURS AUX TÉLÉPROCÉDURES**			
35	Habilitation à la téléprocédure GAMMA			
36	Habilitation à la téléprocédure pour l'applicatif sur les déclarations de l'accise devant remplacer ISOPE (MOLIERE)			
37	**REPRISES SUR STOCK**			
38	Déclaration du changement de tarif d'accises à l'égard des stocks détenus en acquitté			
39	Contrôle des déclarations de supplément d'accise versé ou du remboursement dû en cas de changement de tarif voté en loi de finances			
40	**REGULARISATION DE LIEU DE LIVRAISON (régionalisation)**			
41	Déclaration du changement de tarif d'accises à la suite d'une modification de lieu de livraison			DGFiP – Suppression des majorations régionales de l'accise sur les énergies au 01/01/26. Maintien de la minoration de tarif du gazole et des essences pour la Corse
42	Contrôle des déclarations de supplément d'accise versé ou du remboursement dû			
43	**MISE À LA CONSOMMATION DE PRODUITS PETROLIERS EN SUITE DIRECTE D'UNE IMPORTATION**			

44	Déclaration d'importation dans Delta.			
45	Déclaration de mise à la consommation dans l'applicatif dédié à la MAC et au recouvrement (MOLIERE)			
46	Contrôle des déclarations de MAC			
47	**MODALITÉS DE CIRCULATION DES PRODUITS**			
48	Calcul du montant de cautionnement pour la couverture des risques inhérents au stockage, détention, circulation			
49	Mise en place de la consignation, délivrance d'une attestation de consignation ou de non exigibilité des droits, apurement de la consignation pour les DETO et DCTO			
50	Contrôle des opérateurs expédiant ou réceptionnant des PE et notamment des Destinataires Enregistrés effectuant des Livraisons directes (comptabilité matière, liste des clients livrés et de leurs autorisations d'exonération)			
51	Apurement manuel des DAES dans GAMMA2			
52	**CAUTIONNEMENT DES STATUTS SUSPENSIFS (EFS, UE…)**			
53	Mise en place et contrôles associés			
54	**MISSIONS DE L'ADMINISTRATION EN USINE EXERCÉE**			
55	Vérification de la comptabilité-matière de la réception du pétrole brut à la fabrication des produits finis : contrôles de cohérence entrées/sorties, fiabilisation des stock, etc.			
56	Vérification des documents d'accompagnement dans GAMMA, suivi de leur apurement			
57	Contrôle de la qualité des produits (prélèvements d'échantillons, analyses, coloration, etc.)			
58	Recensement annuel			
59	Jaugeage des bacs			
60	Contrôle des opérations de dénaturation (colorants et traceurs)			
61	Surveillance des importations /exportations de pétrole brut dans le système de dédouanement DELTA			
62	Relevés journaliers des compteurs pour les sorties route et barges			
63	Vérifications des tickets de pesées pour les wagons et produits déclarés au poids (par type de produits, suspension/exonération, ou MAC),			
64	Recoupement des états informatiques de la raffinerie, de GAMMA, des mises à la consommation, etc.			
65	Contrôle décadaire des entrées et sorties par pipe : recoupement entre les bons, le Service National des Réseaux d'Oléoduc (SNRO), le système d'information de l'entreprise et les décades déposées.			
66	Autorisations diverses et procédures particulières. Autorisation ponctuelle d'envoi d'échantillons de produits sans paiement à des clients, sécurisation des mouvements de produits lors des exercices incendie, suivi du quota autorisé au CERN, suivi des mouvements entre les différents sites de l'usine exercée, suivi des autorisations et entrées de produits finis au sein de la raffinerie			
67	Suivi du régime fiscal des utilités en usine exercée.			
68	Régularisation (dans l'applicatif déclaratif DGFiP ou par voie de remboursement à la DGFIP) suite à réintégration de produits en régime suspensif			Précisions- Compétence à déterminer selon les modalités de régularisation retenues : 1) Si cette régularisation a lieu sur la déclaration : DGDDI 2) Si cette régularisation a lieu par voie de remboursement : DGFIP
69	Contrôle des déclarations mensuelles des composés organiques volatils (COV) donnant lieu à certificats de remboursement n° 272 ou par le biais d'une déduction directe du volume des mises à la consommation du produit dans lequel les COV sont incorporés			
70	Retour de polluats : constatation de la quantité et de la qualité des produits retournés			
71	Retour de polluats : remboursement de l'accise acquittée sur le produit initial			Compétence partagée DGDDI/DGFIP: Réglementation douane et remboursement DGFIP
72	Suivi/contrôle des régularisations d'accises (changement d'utilisation, déclassement)			

73	Contrôle des déclarations de mise à la consommation			
74	**RECENSEMENT DES CUVES POUR TOUS LES STATUTS DE STOCKAGE**			
75	Réalisation dans chaque EFS d'au moins un recensement par an pour chacun des produits suivants : Essence, Gasoil			
76	Gestion des vidanges des bacs			
77	Vérification des procurations			
78	Contrôle physique des quantités et nature de produits			
79	**SUIVI DES DÉCHETS ET RÉSIDUS D'HYDROCARBURES**			
80	Contrôle en entrepôt fiscal suspensif des déchets et résidus d'hydrocarbures :opérations de collecte des déchets et résidus d'hydrocarbures, mesurage des déchets et résidus d'hydrocarbures et détermination de la qualité de ces derniers, usage effectif			
81	Suivi des DFA émises pour le suivi des déchets et résidus d'hydrocarbures			
82	Recouvrement de l'accise due à raison de l'usage effectif des déchets et résidus d'hydrocarbures			
83	Contrôle de l'usage effectif des déchets et résidus d'hydrocarbure (au regard de la DFA)			
84	**ENTREPÔT FISCAL DE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES (EFPE)**			
85	Suivi des entrées / sorties en comptabilité-matière			
86	Suivi de la fabrication d'Ethyl Tertio Butyle Ether (ETBE), le produit résultant de la synthèse de l'éthanol avec l'isobutène (base pétrolière issue des raffineries).			
87	Suivi des mouvements entre la raffinerie, EFS et l'EFPE			
88	Expédition de produits vers un autre Etat membre avec la téléprocédure GAMMA en droits suspendus et en droits acquittés			
89	Mise à la consommation de biocarburants avec la téléprocédure en remplacement de ISOPE			
90	Déclaration de mise à la consommation en sortie d'EFPE dans l'applicatif dédié à la MAC et au recouvrement (MOLIERE)			
91	Contrôle des déclarations de mise à la consommation			
92	**ENTREPÔT FISCAL DE CARBURANT AÉRIEN (EFCA)**			
93	Vérification de la comptabilité-matière			
94	Vérification des documents d'accompagnement dans GAMMA			
95	Contrôle des stocks et contrôle de l'arrêté fin de mois			
96	Régularisation d'accise en cas de déficit excédant le seuil réglementaire de tolérance			
97	Déclaration de mise à la consommation en sortie d'EFCA dans l'applicatif dédié à la MAC et au recouvrement (MOLIERE)			
98	Contrôle des déclarations de mise à la consommation			
99	**ENTREPÔT FISCAL DE STOCKAGE (EFS)**			
100	Autorisation de certaines modifications des éléments constitutifs de l'EFS			
101	Traitement des déclarations des composés organiques volatils (COV) (donnant lieu actuellement à certificats de remboursement n° 272 ou par le biais d'une déduction directe du volume des mises à la consommation du produit dans lequel les COV sont incorporés)			
102	Contrôle des déclarations des composés organiques volatils (COV)			
103	Retour de polluats : constatation de la quantité et de la qualité des produits retournés			
104	Retour de polluats : remboursement de l'accise acquittée sur le produit initial			
105	Suivi et contrôle de la comptabilité-matière			
106	Suivi et contrôle des déclarations périodiques de stocks en entrepôt pétrolier (PSE) de mise à la consommation. Dépôt décadaire de l'opérateur.			

107	Déclaration de mise à la consommation en sortie d'EFS dans l'applicatif dédié à la MAC et au recouvrement (MOLIERE)			
108	Contrôle des déclarations de mise à la consommation			
109	Régularisation d'accise en cas de déficit excédant le seuil réglementaire de tolérance			
110	**DOSSIERS DE REMBOURSEMENT D'ACCISES**			
111	Gestion des remboursements des utilisateurs éligibles à un tarif réduit/particulier d'accise sur les usages carburant/combustible ne pouvant pas bénéficier dès l'approvisionnement du tarif d'accise auquel ils sont éligibles (exemples : taxis, transporteurs routiers, manutention portuaire, EMM, déneigement et damage, usage autre que carburant et combustible, fabrication de minéraux métalliques, production d'électricité, double usage, aérien, maritime, fluvial, application du principe d'équivalence* ...)			
112	Gestion des remboursements en suite de circulation intracommunautaire en droits acquittés			
113	Contrôles a posteriori des conditions d'éligibilité au remboursement des tarifs réduits d'accise **ou** des tarifs d'accise suite à expédition en acquitté dans un autre Etat-membre de l'UE			DGFiP – remboursements aux taxis et transporteurs DGDDI – autres remboursements
114	**SUIVI ET CONTRÔLE DES DISTRIBUTEURS ET DES FOURNISSEURS DE PRODUITS PÉTROLIERS EN EXONÉRATION D'ACCISES OU EN TAUX RÉDUIT D'ACCISES**			
115	Vérification de la comptabilité-matière			
116	Vérification des déclarations trimestrielles d'activité			
117	Déclaration de régularisation (distributeurs)			
118	Contrôle des déclarations de régularisation (distributeurs)			
119	Recensements physiques des stocks			
120	Contrôle du respect des conditions par les distributeurs/fournisseurs des conditions d'éligibilité au tarif réduit des utilisateurs (contrôle en amont du respect des conditions relatives à l'octroi de l'autorisation)			
121	Liquidation d'office (LO) en cas de déficit excédant le seuil réglementaire de tolérance (faibles montants)			
122	Vérification des obligations des distributeurs			
123	Régularisation pour les faits générateurs antérieurs au 01/01/2027			
124	**CONTRÔLE DES COMPLÉMENTS D'ACCISE PAR UN REDEVABLE CONSOMMANT DU GNR POUR UN USAGE AGRICOLE ET DU GNR POUR UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE**			
125	Contrôle a posteriori des redevables consommant du GNR pour un usage agricole et pour un usage autre qu'agricole			
126	**SUIVI DES UTILISATEURS EN EXONÉRATION D'ACCISES OU BÉNÉFICIAIRES D'UN CARBURANT IMPOSÉ SELON UN TARIF RÉDUIT OU PARTICULIER D'ACCISE**			
127	Contrôle du non détournement de destination privilégiée (bonne utilisation des produits à usage exonéré).			
128	Suivi des attestations d'identification établies sur « démarche simplifiée » pour l'approvisionnement en gazole non routier agricole et gestion de la « démarche simplifiée »			
129	Gestion du reversement spontané d'accise en cas d'usage du carburant/combustible en dehors du champ d'application du tarif réduit/particulier d'accise			
130	Suivi et contrôle des obligations éventuelles des utilisateurs			
131	SUIVI DES POMPES DE GNR (GAZOLE NON ROUTIER) E**T FOD (FIOUL DOMESTIQUE)**			
132	Déclaration auprès du bureau			
133	Vérification des obligations du distributeur (notamment tenue d'une comptabilité-matière, étiquetage des pompes, mention particulière sur facture)			
134	**RECOUVREMENT**			
135	Recouvrement des droits d'accise (hors contentieux douanier)			
136	En cas de contentieux constatés par la douane, paiement et recouvrement des sommes dues (droits et taxes et pénalités)			